



Quel salaire je dois avoir???

Par **foley**, le **24/02/2009** à **18:41**

Bonjour a tous et a toutes voila 1 an que je suis embauché dans une entreprise de vente reparation de materiels de parcs et jardins (tondeuse, tronconneuse, etc..). je suis le seul employé. rnrnje suis titulaire d un bac pro et je suis embauche au niveau 2 coeff 170 mais quand je regarde ma convention collective sur "legifrance.fr"[url]<http://www.legifrance.com/.../url> il n y a pas de niveau il y a juste les coeff, de plus il n y a rien d indiqué pour les titulaire d un bac pro!! rnrncomment savoir a quel coeff je devrais etre ??? rnrnsachant que je fais beaucoup d activité au sein de l entreprise: rnrn-reparation et maintenance des vehicules rn-vente de pieces detachées rn-acceuil des clients, reception telefonique rn-factures rn-il m arrive d ouvrir la boutique(donc seul) rn-quand le chef pars en depannage je suis tous seul dans l entreprise!! a t il le droit de me laisser seul??(en cas de probleme je me demande comment sa se passe???) rnrnautant dire que je suis autonome maintenant mais quel salaire merite mon travail??? rnrnvers quel organisme je peus me renseigner??? rnrnmerci d avance pour vos reponses!!![/url]

Par **Paula**, le **25/02/2009** à **09:04**

Bonjour,rnrnPourquoi ne pas en parler avec votre employeur pour lui demander de passer à un coefficient supérieur puisque vous travaillez bien dans l'entreprise ?rnrnLes coefficients déterminent souvent les niveaux.rnrnCordialement